



Comité consultatif de parents

Le comité de parents est le porte-parole des parents de la MFVS. Il a pour but d'être le pivot de la participation des membres dans les services de l'organisation.

« Bien que le comité de parents soit un comité consultatif, son influence est grande dans la mesure où sa pensée est claire et articulée et surtout qu'elle est le reflet de la volonté de ceux qui sont là pour représenter l'ensemble des parents. »

Le comité de parents peut être consulté sur plusieurs sujets, dont les suivants :

1. Le programme général
2. La répartition des services sur le territoire Vaudreuil-Soulanges

Il peut aussi :

1. S'assurer que les services de la MFVS soutiennent les parents et favorisent le développement optimal des enfants.
2. Proposer des moyens pour favoriser les communications entre les parents, le personnel et la communauté.
3. Transmettre les besoins identifiés par les parents utilisateurs, les familles ainsi que la communauté afin de bien y répondre.
4. Encourager et valoriser l'engagement des familles ainsi que de la communauté auprès de la MFVS.

Exigences :

1. Être membre de la MFVS
2. Fréquenter un des services de la MFVS et/ou avoir fréquenté un des services de la MFVS au cours des deux dernières années
3. Être disponible pour quatre rencontres par année
4. Avoir à cœur le bien être des familles

Fonctionnement du comité de parents

1. Quatre (4) rencontres par années (août, novembre, février, mai)
2. Durée approximative de deux (2) heures
3. Convocation par courriel
4. Importance du quorum : 5 participants, dont 2 employés

*Les réunions se tiennent à une heure et dans un lieu qui convient au plus grand nombre de parents.

Mandat

Le mandat est d'une durée d'un an pour chaque membre du comité de parents.

Candidature

La période de mise en candidature est du 15 mars au 15 avril. Au plus tard, le 15 avril, le candidat doit avoir soumis le formulaire de mise en candidature. Ce formulaire se retrouve sur la page internet de la MFVS sous l'onglet [Bénévoles](#).

Déroulement des rencontres

1. Inscription des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal
4. Varia; points à ajouter
5. Activités à surveiller à la MFVS
6. Temps d'échange
7. Conclusion

Code de vie

Les membres du comité s'engagent dans l'exercice de leur mandat à agir avec respect, honnêteté, objectivité et confidentialité.

Représentation du comité de parents

Le comité de parents est chapeauté par l'agent-e de développement de la MFVS.

En date de la saison d'hiver 2023, il s'agit de Amélie Viger.

